

Charte de dons

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez faire des dons de livres (romans et/ou documentaires) à la médiathèque de Lannemezan. Nous vous en remercions.

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que nous ne pouvons accepter tous les dons. En effet, avant d'être mis à la disposition du public, les documents devront être catalogués, encodés, cotés et couverts. Ce traitement a un coût en temps et en argent. Il est nécessaire pour nous d'en évaluer d'abord l'intérêt et la complémentarité par rapport à nos propres collections. De ce fait, nous ne l'effectuons que pour des documents que nous aurions été susceptibles d'acheter.

Tout don se fait, par définition, à titre gratuit. Par son don, le donateur accepte la cession définitive et irréversible de ses documents, qui deviennent la propriété des médiathèques. Tout don donne lieu à une attestation écrite dont un exemplaire est remis au donateur. La médiathèque se réserve le droit de disposer des dons en fonction de leur usage :

- Intégrés au fonds
- Redistribués à des structures aptes à recevoir les livres non retenus (Emmaüs, recycle livres...)
- Détruits et valorisés comme papier recyclé.

Nous acceptons les dons selon les critères suivants :

- Editions récentes (moins de 5 ans) : romans, documentaires au contenu actuel, BD, ouvrages pour la jeunesse (albums, romans...)
- Livres en bon état : couverture propre, pas de pages jaunies, ni cornées, ni de textes soulignés, pas de traces d'humidité.

Attention, nous n'acceptons pas :

- Les encyclopédies et dictionnaires, ouvrages scolaires, les thèses, les manuels professionnels, les guides de voyage / droit / informatique
- Les revues, les quotidiens, les magazines
- Les VHS et K7 (supports trop anciens)
- Les DVD et livres audio (auxquels sont attachés des droits de prêt payants)
- Les éditions Club (France loisirs, Grand livre du Mois...)
- Tout livre de plus de 5 ans d'éditions (démodés, contenus obsolètes...)

Le nombre de dons est limité à 10 ouvrages par famille. (à voir)

Si ces conditions vous conviennent, nous acceptons vos dons avec plaisir. Dans le cas contraire, nous nous voyons contraints de les refuser.

Le donateur / la donatrice

Je soussigné

déclare avoir pris connaissance des conditions concernant les dons à la bibliothèque de Lannemezan et les accepte.

Adresse :

A Le

Signature précédée de Lu et approuvé :